



ECOLE DE CONDUITE ET DE SECURITE ROUTIERE

DU PANIER FLEURI



37 avenue du Président WILSON 79400 St MAIXENT L'ECOLE - Tél : 05 49 32 22 07 - Mail : ecsr.du.pf@gmail.com

Siret : 838 619 443 00016 - Agrément : E18 079 0004 0 - Web : <http://www.ec-pf.com>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75790126879 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE

Permanence / Cours de code / Tests

Ouverture secrétariat :

Lundi - mercredi – jeudi - vendredi : 14h à 19h

Samedi : 10h à 12h / 14h à 16h

Tarifs (ttc)

Tarifs actualisés au 01/01/2020 (En vigueur)

Formation AM (VOITURETTE)

- **L'évaluation de départ** (durée, env. 40 mn sur plateau) 74,00 €uros
En fonction des connaissances de l'élève, l'évaluation nous permet de déterminer
Le volume d'heures prévisionnel nécessaire pour sa formation.
- **Constitution du dossier** 20,00 €uros
Démarches + formalités administratives
- **Fournitures pédagogiques** OFFERTES
- **7 Heures de formation** (minimum obligatoire) 156,00 €uros
- **Demande de fabrication du permis de conduire** OFFERTE

TOTAL : 250€

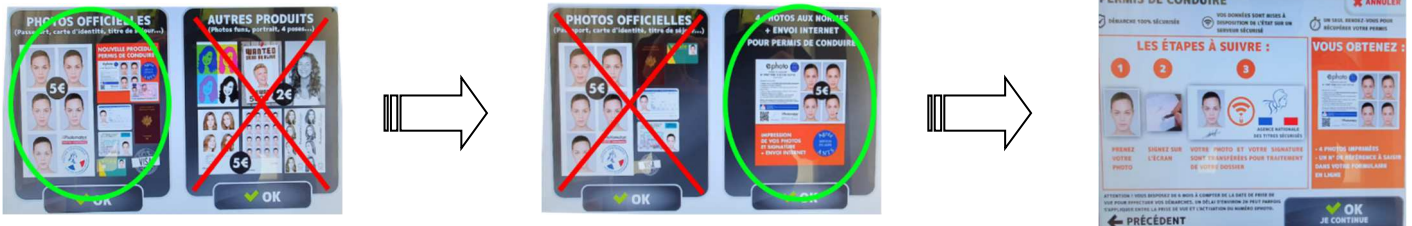
**Impératif, nous contacter pour les modalités
de déroulement de la formation**

Pour le financement des solutions existent. Consultez-nous...

POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR :

- Fiche de renseignements complétée
- 2 photos d'identité au format **e-photo** (*agrée ANTS - service en ligne*) pour « **envoi internet pour permis de conduire** » (*Signature numérique + N° e-photo*).



- Si vos photos ne sont pas au format **e-photo** :
3 photos d'identité
Nous fournir 1 enveloppe format DL (11cmx22cm) et un timbre postal au tarif en vigueur
- Photocopie de l'attestation de recensement (*si + de 16 ans et - de 17 ans*).
- Photocopie du justificatif de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (*si + de 17 ans et – de 25 ans*).
- Photocopie (*recto/verso*) d'une pièce d'identité de l'élève (*Passeport ou carte national d'identité*).
- Photocopie de l'**ASSR1** / l'**ASSR 2** (*si – de 21 ans*)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (*Facture : eau/gaz/électricité/téléphone/Avis d'imposition*)
- Photocopie (*recto/verso*) d'une pièce d'identité (*Passeport ou carte national d'identité*) de l'hébergeant si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève)
- Attestation d'hébergement si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève.
Modèle disponible sur internet, saisir dans votre moteur de recherche « *attestation d'hébergement service public* »

Afin de d'optimiser les démarches administratives, merci de nous fournir des photocopies de bonnes qualités

(Pas de photocopie trop sombre ou trop claire, de pièces justificatives « coupées » ...)

A NOTER

Toute formation non décommandée par l'élève au moins une semaine à l'avance sera due et facturée, sauf entente entre les parties.

La formation non décommandée dans le délai ci-dessus ne sera pas reportée et ne donnera lieu à aucun remboursement de l'auto-école, sauf entente entre les parties, conformément aux dispositions de l'article 11-48 du code Civil.

Si, à l'issue de la phase d'observation préalable (évaluation), le niveau du stagiaire ne permet pas une sortie en toute sécurité sur la voie public, l'auto-école se réserve le droit d'annuler la formation.

Dans ce cas, il sera procédé au remboursement du montant déjà versé, diminué des frais administratifs et évaluation.

En cas de litige, il est expressément attribué compétence au tribunal de Niort.